

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBENFEST

Code produit: FHPU

Version actuelle: 4.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 4.1.0, établi le: 02.08.2021

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

BOMBENFEST

Weiß, Grau

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Produit chimique pour la construction, la modernisation et la réparation.

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

LUGATO GmbH & Co. KG

Großer Kamp 1

D-22885 Barsbüttel

N° de téléphone +49 (0)40 694 07-0

N° Fax +49 (0)40 694 07-109 + 110

Service émetteur / téléphone

Départements TS, téléphone : +49 40 694 07-222

e-mail: technik@lugato.de

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

technik@lugato.de

Identification de l'importeur

Adresse

Puag AG

Oberebenenstrasse 51

CH-5620 Bremgarten

N° de téléphone +41 41 56 648 88 00 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

N° Fax +41 41 56 648 88 60 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

e-mail info@puag.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique: Tél.: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage en matière de cancérogénicité sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

-

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBENFEST

Code produit: FHPU

Version actuelle: 4.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 4.1.0, établi le: 02.08.2021

Région: CH

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

-

Mentions de danger (UE)

EUH208 Contient Reaktionsgemisch aus Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacatund Methyl-1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidylsebacat. Peut produire une réaction allergique.
EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Conseils de prudence

-

Informations relatives à l'étiquetage

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Produit non soumis à étiquetage en vertu les Ordonnance sur les produits chimiques (Ochim, RS 813.11).

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange (préparation)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]		%
	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351i	< 5,00 % en poids
2	triméthoxyvinylsilane		
	2768-02-7 220-449-8 - 01-2119513215-52	Acute Tox. 4; H332 Flam. Liq. 3; H226	< 2,50 % en poids
3	Reaktionsgemisch aus Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacatund Methyl-1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidylsebacat		
	1065336-91-5 915-687-0 - 01-2119491304-40	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Skin Sens. 1A; H317	< 0,10 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	V, W, 10	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
----	--

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBENFEST

Code produit: FHPU

Version actuelle: 4.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 4.1.0, établi le: 02.08.2021

Région: CH

1	H351i par inhalation; -, -
---	-------------------------------

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

Éliminer avec un chiffon ou du papier. Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools; Eau pulvérisée; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié

Donnée non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Oxydes de soufre (SxO_y); Oxyde d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Équipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBENFEST

Code produit: FHPU

Version actuelle: 4.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 4.1.0, établi le: 02.08.2021

Région: CH

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Veiller à la bonne aération des locaux.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants; Acides

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
	MAK (SUVA)		
	Titandioxid / Dioxyde de titane		
	VLE (8h)	3 a	mg/m ³
	Remarque/s	SSC	
2	méthanol	67-56-1	200-659-6
	2006/15/EC		
	Methanol		
	VLE (8h)	260	mg/m ³ 200 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
	MAK (SUVA)		
	Methanol / Méthanol		
	VLE (courte durée)	520	mg/m ³ 400 ml/m ³
	VLE (8h)	260	mg/m ³ 200 ml/m ³
	Remarque/s	H SSC B	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

valeurs DNEL (travailleurs)				
N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de			13463-67-7

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBENFEST

Code produit: FHPU

Version actuelle: 4.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 4.1.0, établi le: 02.08.2021

Région: CH

	particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$	236-675-5
	par inhalation (chronique) à long terme local	10 mg/m ³
2	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7 220-449-8
	dermale (chronique) à long terme systémique	3,9 mg/kg/jour
	par inhalation (chronique) à long terme systémique	27,6 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
	Voie d'exposition	Valeur
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]	13463-67-7 236-675-5
	orale (chronique) à long terme systémique	700 mg/kg/jour
2	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7 220-449-8
	orale (chronique) à long terme systémique	0,3 mg/kg/jour
	dermale (chronique) à long terme systémique	7,8 mg/kg/jour
	par inhalation (chronique) à long terme systémique	18,9 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
	compartiment écologique	Valeur
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]	13463-67-7 236-675-5
	Eau eau douce	0,127 mg/L
	Eau eau marine	1 mg/L
	Eau Eau dégagement intermittent	0,61 mg/L
	Eau eau douce sédiment	1000 mg/kg
	concerne : poids sec	
	Eau eau marine sédiment	100 mg/kg
	concerne : poids sec	
	sol -	100 mg/kg
	concerne : poids sec	
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP) -	100 mg/L
	empoisonnement secondaire Mammifère	1667 mg/kg
2	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7 220-449-8
	Eau eau douce	0,4 mg/L
	Eau Eau dégagement intermittent	1,21 mg/L
	Eau eau marine	0,04 mg/L
	Eau eau douce sédiment	1,5 mg/kg poids sec
	Eau eau marine sédiment	0,15 mg/kg poids sec
	sol -	0,06 mg/kg poids sec

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBENFEST

Code produit: FHPU

Version actuelle: 4.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 4.1.0, établi le: 02.08.2021

Région: CH

ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel		0,12	mm
Temps de passage	<=	10	min

Divers

Vêtement de protection léger

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation			
liquide			
Etat/Couleur			
pâteux			
blanc; gris			
Odeur			
caractéristique			
pH			
Donnée non disponible.			
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Donnée non disponible.			
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	>	100	°C
Température d'inflammation			
Valeur	>	200	°C
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Valeur		0,4	% en vol
Limites supérieure d'explosion			
Valeur		2,9	% en vol
Pression de vapeur			
Valeur		15	hPa
Température de référence		20	°C
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBENFEST

Code produit: FHPU

Version actuelle: 4.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 4.1.0, établi le: 02.08.2021

Région: CH

Valeur	1,61	g/cm ³
Température de référence	20	°C

Solubilité dans l'eau

Remarque/s insoluble

Solubilité

Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
log Pow		1,1	
Température de référence		20	°C
concerne	pH 7		
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

Viscosité

Donnée non disponible.

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Au contact de l'eau, dégage du méthanol.

10.4 Conditions à éviter

Humidité.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation; Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

En contact avec l'eau (humidité), formation de petites quantités de méthanol possibles. Oxydes d'azote (NOx); Oxydes de soufre (SOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBENFEST

Code produit: FHPU

Version actuelle: 4.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 4.1.0, établi le: 02.08.2021

Région: CH

	ne sont pas remplis.		
2	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
DL50	7120	- 7236	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
DL50		3200	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	BOMBENFEST Weiß, Grau
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CL50	>	6,82	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
CL50		16,8	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
Espèces	lapin		
Source	ECHA		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBENFEST

Code produit: FHPU

Version actuelle: 4.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 4.1.0, établi le: 02.08.2021

Région: CH

Évaluation Evaluation/Classement	Non irritant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-------------------------------------	--

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement		lapin OCDE 405 ECHA Non irritant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement		lapin OCDE 405 ECHA Non irritant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition		Peau	
Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement		souris OCDE 429 ECHA non sensibilisant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
Voie d'exposition		Peau	
Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement		cobaye OCDE 406 ECHA non sensibilisant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Type d'examen Méthode Source Evaluation/Classement		In vitro mammalian cytogenicity OECD 487 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
Type d'examen Espèces Méthode Source Evaluation/Classement		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100 and E. coli WP2 OECD 471 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBENFEST

Code produit: FHPU

Version actuelle: 4.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 4.1.0, établi le: 02.08.2021

Région: CH

Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)
Méthode	OECD 476
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus
Espèces	souris
Méthode	EPA
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		>= 1000 mg/kg bw/d	
Type d'examen		étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 443	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		1000 mg/kg bw/d	
Type d'examen		Étude de toxicité pour le développement prénatal	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 414	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		1000 mg/kg bw/d	
Type d'examen		Etude de toxicité	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 422	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		>= 75 mg/kg bw/d	
Type d'examen		Étude de toxicité pour le développement prénatal	
Espèces		lapin	
Méthode		OECD 414	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité	
N°	Nom du produit
1	BOMBENFEST Weiß, Grau
Source	Fabricant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBENFEST

Code produit: FHPU

Version actuelle: 4.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 4.1.0, établi le: 02.08.2021

Région: CH

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		> 962	mg/kg bw/d
Espèces		rat	
Méthode		OECD 408	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		62,5	mg/kg bw/d
Espèces		rat	
Méthode		OECD 422	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		100	ppm
Espèces		rat	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
CL50		191	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
CE50		168,7	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	EU C.2		
Source	ECHA		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBENFEST

Code produit: FHPU

Version actuelle: 4.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 4.1.0, établi le: 02.08.2021

Région: CH

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	--

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
NOEC		28,1	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
CE50		>	89 mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CE50		>	1000
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		
2	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
CE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		51	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBENFEST

Code produit: FHPU

Version actuelle: 4.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 4.1.0, établi le: 02.08.2021

Région: CH

Source Évaluation	ECHA n'est pas biodégradable facilement
----------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	220-449-8
log Pow		1,1	
Température de référence		20	°C
concerne	pH 7		
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBENFEST

Code produit: FHPU

Version actuelle: 4.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 4.1.0, établi le: 02.08.2021

Région: CH

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII , du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC

0,01 %

Valeur VOC

0,2 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H351i Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

V

Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBENFEST

Code produit: FHPU

Version actuelle: 4.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 4.1.0, établi le: 02.08.2021

Région: CH

W	On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.
1	Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés par rapport au poids total du mélange.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 20579